



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-02-008

**Nombre de conseillers en
exercice : 14**

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation :
09/02/2024

Date d'affichage :
09/02/2024

**OBJET : Augmentation
loyer Only Camp**

L'an deux mille vingt-quatre
le quinze février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF,
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, RAGOBERT,
URBAIN.

Excusé : Monsieur PERRIER.

Absents : Mesdames GUÉRU et MARY, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Vu l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2022 : 137.26,
Vu l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2023 : 142.06,
ce qui représente une augmentation des loyers de 3.50 %,
le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide d'appliquer cette augmentation au loyer annuel de la Société ONLY
CAMP.

Le loyer sera de 8 034.18 € pour l'année 2024 et payable fin septembre 2024.

Fait à Nançay, le 16 février 2024

La secrétaire,

le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 16 février 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :